

Les enfants en difficulté dans la première décennie de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Dr Stéphane Tessier

Intervention dans le cadre de la conférence « de l'enfant objet à l'enfant sujet » 4/12/2019

Je suis un peu sensibilisé sur le rôle politique de l'enfant et du jeune dans nos sociétés par mon histoire personnelle : j'avais 20 ans lorsque Giscard est « passé à la barre » (son slogan de campagne), après une période difficile où je devais négocier mon émancipation pour pouvoir payer un loyer. Quelques mois plus tard, il décidait que la majorité passait à 18 ans et je me retrouvais soudainement responsable de mes actes depuis trois années. L'arbitraire des décisions adultes concernant l'enfance m'est alors très clairement apparu.

La signature de la CIDE a été un moment philosophique important : L'enfant être sujet de droit : est-ce possible ?, Au-delà JJ Rousseau, pour ne citer que lui, mais aussi de Marcher, travailler, nager, le livre de Pascale Garnier qui décrit les attentes éducatives des différents siècles : être un individu social à part entière

Notre interprétation de la CIDE alors était : Sortir l'enfant de la vision infantile (*infans* d'innocence fragile et incapable) pour ne plus se résumer à un adulte en devenir.

Ce que les articles 12, 13, 14 et 15 mentionnaient explicitement avec le droit d'expression, de liberté de conscience (sous guidance des parents), d'association, mais qui en réalité n'étaient que des articles « en passant » comme aux échecs, l'adulte étant seul responsable de la définition de ce qu'est « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Mouvement au Centre International de l'Enfance autour de cette notion de droit et une impulsion dans de nombreux pays,

Mais en arrière-plan une réflexion sur les questions posées par les analyses culturalistes de la place de la famille et de l'enfant dans la société... De même que la qualité transculturelle des compétences psychosociales

- Égypte et travail des enfants, avec la position du BIT
- Indonésie et hébergement des enfants non-résidents à Jakarta
- Enfants des rues au Congo Brazzaville et leur déni de droit coté Kinshasa
- L'enfant otage des relations internationales en Russie après la chute du mur
- Les gamins de l'Art-Rue à la Grande Halle de la Villette

La CIDE a été particulièrement utile :

- Intégration dans la constitution brésilienne avec la création d'un statut de l'enfant et de l'adolescent. les enfants des rues accueillis par le juge Cirlo Darlan à la pointe de leur protection, militant passionné qui organisait des formations de parents. Alors que les organes de presse s'offusquaient des massacres (comme la Candelaria à Rio), il souligne que seuls les 10% les plus riches en bénéficient
- Mineurs embrigadés dans les FARC en Colombie dans une perspective de protection
- Encore, la création fin des années 90 d'un consortium d'ONG à Kinshasa pour les enfants des rues, mais 20 ans après qu'est-ce devenu ?

En France, les conseils municipaux d'enfants et la prise de parole politique des enfants

Au bout de ces trente ans, l'élan s'est émoussé, le CIE a été fermé, avec l'IDEF, et a laissé la place à la protection de l'enfant. Laquelle au demeurant laisse à désirer, on revoit des enfants dans les rues de Paris. Mais la réflexion sur la place politique de l'enfant au sein de la société s'est entièrement dégonflée.

Gréta Thunberg a su occuper un petit espace mais la place de l'enfant reste confinée à l'espace familial avec de rares prises de parole publique. Les réseaux sociaux nous les montrent mignons et dociles, et on retourne à la bascule des 18 ans qui fait tant trembler les travailleurs sociaux dans tous les domaines (santé et diabète, MNA et expulsion, etc.).

La question interculturelle de la place de l'enfant dans la société promue par la CIDE n'a pas vraiment été abordée mais agie avec REGARDS dans le cadre de l'intermédiation culturelle aux tribunaux pour enfants Paris et Créteil.

Bref la question se pose de savoir si nous avons fait un contre sens en interprétant la CIDE comme un outil d'émancipation des enfants ou au moins d'un apprentissage précoce de l'émancipation ? Probablement car en la relisant, elle ne fait mention que de « manque de maturité physique et mentale ». Cette réflexion renvoie à la notion de « situation d'altérité » décrite dans le livre « l'interculturalité dans le quotidien professionnel » où l'institution (adulte en l'occurrence) doit prendre toute sa part de la responsabilité de l'étrangeté de l'utilisateur (ici l'enfant).

30 ans après, faudrait-il revisiter cette CIDE dans la perspective d'émancipation des jeunes générations ? Près de 20% d'une société occidentale a moins de 18 ans, beaucoup plus dans les pays en développement. Comment une société peut-elle correctement fonctionner alors qu'une personne sur cinq n'y a aucune parole politique ?